



## Locataire decide de partir pendant procedure

Par **gade23**, le 14/07/2012 à 15:41

Bonjour,

Je suis bailleur d'un appartement meuble et j'ai signe un contrat d'1 an le 4 septembre avec ma locataire actuelle.

La locataire a cesse de payer ses loyers depuis Janvier 2012.

Après de nombreux courriers, emails et appels sans suite, nous avons décidé de saisir un huissier début Avril.

Nous sommes aujourd'hui en procédure judiciaire et attendons la décision de la juge.

Lors de l'audience, la juge a ordonné à ma locataire de payer les loyers dus (2280+ preuve de paiement des 1020 € + loyers courants) avant mi Août, moment où le jugement serait rendu.

La locataire a dit qu'elle paierait une partie fin juin, une autre mi juillet et le reste début août et qu'elle enverrait des preuves à la juge.

Aujourd'hui, 9 Juillet je n'ai pas eu plus de versement que les 1020€ juste avant l'audience.

Cependant je viens de recevoir un email de sa part dans lequel elle m'annonce vouloir quitter l'appartement d'ici la fin du mois, mais de ne pas m'inquiéter, elle me règlera mes dus.

A ce jour, elle me doit donc toujours: 2280 € + 550€ (loyer de juillet) + frais divers pour l'appartement (notamment plaques de boîte aux lettres et porte) + frais de justice.

Je suis en un sens soulagée qu'elle veuille partir et serait même ravie qu'elle le fasse avant la fin du contrat. Cependant elle me doit toujours une grosse somme d'argent.

Il y a 2 jours, 12/07, elle laisse un message sur mon portable pour dire qu'elle vient d'avoir une discussion avec son parrain et qu'il veut avoir un rendez-vous avec moi pour discuter. Il voudrait régler la totalité de la dette par chèque et payer 6 mois d'avance en garantie.

Je ne veux pas de ce et voudrais simplement qu'elle parte.

Que dois-je faire?

Dois-je contacter la juge? l'huissier? Dois-je lui répondre? Comment puis-je récupérer mon argent une fois qu'elle a quitté le logement?

Merci d'avance pour votre aide.